

Inheriting borders and conflicts: the disruptive consequences of Brexit

Le professeur Mike Mannin (Chaire Jean Monnet) est déjà venu l'année dernière – en mars 2019 – en tant que professeur invité de l'IEA. Pendant son séjour il a donné une conférence intitulée « Brexit How ? » en compagnie de Karine Bigand (études irlandaises, Univ. Aix Marseille) et de Catherine Marshall, il a enseigné 6h de CM sur le Brexit aux étudiants du Master Etudes Européennes et Internationales et a travaillé avec Catherine Marshall à une Journée d'étude pour 2020. Depuis sa venue, Mike Mannin a changé d'université (il était à Portsmouth) et, dans son nouveau poste à Liverpool Hope Univ, il vient de mettre en place la possibilité d'un accord d'échange (étudiants et enseignants) pour l'UFR LEI de l'UCP.

Au cours du présent séjour – de 15 jours en mars 2020 – Mike Mannin et Catherine Marshall souhaitent avancer sur un dépôt de demande conjoint du futur Horizon Europe (il y aura un axe Gouvernance) ou sur un autre type de projets si le RU n'est plus financé par Horizon Europe. Le sujet porterait sur la façon dont le Brexit a révélé un nombre de difficultés au coeur de l'Union (du RU) et de ses frontières avec l'EU.

L'objet de ce dépôt de ce projet – auxquels plusieurs EC du laboratoire AGORA pourront s'associer – est de montrer que ces lignes de failles existaient déjà, mais qu'elles étaient cachées, alors que la nouvelle situation force le RU à s'adapter rapidement à une situation politique et constitutionnelle inédite.

Un grand nombre de questions devront être traitées concernant en particulier la question des frontières entre le RU et l'UE, à savoir 1. La frontière entre l'Irlande du Nord et l'Irlande ; 2. Les frontières entre le RU et la France ; 3. La frontière entre l'Irlande et l'île de la Grande-Bretagne et, peut-être, si l'Ecosse demande son indépendance, le cas de la frontière entre l'Angleterre et l'Ecosse. Plusieurs questions viennent se greffer à ces sujets : le cas des frontières en soit ? La différence de moeurs entre les différentes nations / les aspects constitutionnels (la question de la dévolution après le Brexit ? La question d'un Parlement anglais et non britannique, la souveraineté parlementaire contre la souveraineté du peuple/ Le possible éclatement du Royaume Uni / Le réaligement des partis britanniques/ La réorganisation des liens entre les pays qui ont une frontière avec le RU, à savoir la France, l'Irlande (et l'Ecosse ?).